

L'école le mercredi matin ne devrait pas arriver avant 2012

ÉDUCATION | Le projet de loi ne sera pas traité avant octobre. Charles Beer doit revoir son calendrier.



© GAETAN BALLY | Réforme scolaire. Le dépôt de projet législatif genevois en lien avec le concordat Harmos a été repoussé à octobre. Une entrée en vigueur de la loi avant 2012 relèverait de l'exploit.

JÉRÔME FAAS | 09.07.2010 | 00:02 | La Tribune de Genève

L'accueil glacial qu'ont réservé maîtres et parents au retour de l'école le mercredi matin bouleverse le calendrier du Département de l'instruction publique (DIP). Au début de juin, Frédéric Wittwer, le Monsieur Harmos genevois, admettait déjà que le projet de loi ne serait «pas forcément» déposé en juin, comme initialement prévu. Aujourd'hui, le conseiller d'Etat Charles Beer lui-même semble se résoudre à ajourner la réforme d'un an.

«Nous l'avons rencontré le 24 juin, rapporte Olivier Baud, le président de la SPG, le syndicat enseignant. Il nous a dit qu'il n'imaginait pas que le retour de l'école le mercredi matin soit effectif pour la rentrée 2011, à moins d'une surprise.» Le discours de Frédéric Wittwer est certes plus mesuré mais accrédite l'information. «Raisonnablement, nous ne pouvons pas dire avec certitude que le mercredi matin d'école fera son retour en 2011.» Il précise encore qu'appliquer dès cette date le concordat Harmos, duquel découle l'augmentation de l'horaire scolaire, «n'est pas un impératif». Ce n'est qu'en 2015 que les cantons signataires seront tenus de s'y conformer.

Tout-petits sans mercredi?

Un autre indice appuie la thèse d'une extension de l'horaire scolaire remise à la rentrée 2012: le dépôt du projet de loi a effectivement été repoussé. Le Conseil d'Etat désire à présent qu'il soit traité par le Grand Conseil lors de sa session des 14 et 15 octobre – ce qui implique une rédaction achevée le 28 septembre. Sachant que ledit projet devra d'abord être étudié en commission avant d'être soumis à un délai référendaire, une entrée en vigueur en 2011 tiendrait de la haute voltige.

«Le Conseil d'Etat déterminera le calendrier, se borne à commenter Frédéric Wittwer. Nous sommes actuellement en phase d'analyse. Nous transmettrons nos résultats au gouvernement, qui disposera aussi de ceux de la consultation. Il examinera ces questions à la rentrée» – au rang desquelles figure notamment l'opportunité d'imposer l'école le mercredi matin aux élèves d'enfantine et des deux premières années primaires. Les associations de parents y sont opposées.

Il semble que leur avis soit pris en considération. «Lundi soir, nous avons eu un comité de l'Association des communes genevoises», déclare Thierry Apothéloz, le maire de Vernier. Si rien n'a été communiqué en ce qui concerne le calendrier de la réforme, le sort des plus jeunes fait actuellement débat à l'Etat. «La question de l'école le mercredi matin pour les tout-petits y est en discussion», confirme l'élusocialiste.